



Montant des primes d'intéressement des organismes de la Région Ile de France.

ORGANISME		Montant brut
CNV	Paris (IDF + national)	885€43
CNV	Paris (National)	857€07
CNV	Paris (IDF)	899€12
URSSAF		1011€68
ACOSS		989€14
UCANSS		1249€67
CPAM	75	909€57
	77	964€92
	78	965€90
	91	960€01
	92	947€51
	93	927€29
	94	968€51
	95	949€85
CRAMIF		926€62
DRSM		979€87
UGECAMIF		955€21
CNAM		943€82
CRIP		955€46
CESTIF		985€61
CAF	75	962€
	77	970€
	78	962€
	91	956€
	92	962€
	93	956€
	94	962€
	95	962€
CNAF		953€
CDR IDF	Ile de France	967€

ATTENTION :

1°) Le montant de la prime d'intéressement est proratisé en fonction des absences maladie et journées enfants malades compte tenu de l'accord signé par la CFDT et la CFTC.

2°) Du fait de la loi Macron, il faut depuis l'année dernière que le salarié demande à bénéficier de la prime d'intéressement. Si le salarié n'effectue pas cette démarche sa prime est directement versée sur un compte d'épargne. Normalement les directions informent les agents de cette nouvelle disposition.

Paris, le 13 avril 2021